

# DÉCHETS EN ILE-DE-FRANCE

La thématique des déchets et leur gestion en Ile-de-France est très complexe et fait face à de nombreuses problématiques. La région, riche économiquement par son aspect central, sa densité démographique et urbaine élevée mais aussi son tourisme de masse, une industrie et un secteur tertiaire très important produit des rebus en très grande quantité. En 2017, les entreprises et les ménages franciliens ont produit plus de 500 kilos de déchets par habitant sans compter les millions de tonnes issus des différents chantiers du BTP. La région fait néanmoins figure de mauvais élève quant au traitement de ces derniers puisqu'elle se place en bas du classement national. Seuls 22% sont recyclés alors que la moyenne nationale s'élève à 39% et celle de l'UE à 44%. Notre région accuse dès lors un net retard notamment face aux grandes régions et métropoles européennes. Cette situation rentre en contradiction avec l'image que l'Ile-de-France souhaite véhiculer à ce sujet.



Disposant de collectes séparées peu performantes, le traitement des déchets franciliens passent à hauteur de 64% par l'incinération et pour une autre partie par l'enfouissement (15%). Lorsque l'on prend conscience qu'une tonne de déchets est produite chaque seconde par la région, la question du recyclage ne paraît pas être perçue comme une réelle volonté politique et environnementale efficace notamment dans le cadre du Grand Paris.

Le positionnement de FNE Ile-de-France est alors clair : les méthodes actuelles ne sont pas efficaces sans compter leur nocivité pour l'environnement. Leur traitement semble n'être qu'une réponse à court terme au sein d'une vision consumériste et non viable à long terme.

La fédération souhaite alors apporter une expertise en insistant sur la question de la prévention au travers de l'éducation ainsi qu'effectuer une veille auprès des collectivités afin qu'elles appliquent le règlement. FNE Ile-de-France accentue ses vérifications auprès des acteurs concernés dans l'optique d'un meilleur recyclage des déchets plutôt que leur simple destruction ou enfouissement. En effet, le système actuel ne permet pas une utilisation raisonnée des ressources avec pour conséquences d'en puiser de nouvelles au lieu de valoriser celles assimilables.

Trois sous-thèmes composent la question des déchets en Ile-de-France : les ménagers, ceux des activités économiques et ceux du BTP. Avec la surdensité que connaît la région mais aussi les projets d'envergure dans le cadre de la future métropole, la question des déchets devient centrale dans la gouvernance du territoire.

# DÉCHETS EN ILE-DE-FRANCE

La question de la métropole du Grand Paris représente un challenge de taille puisque c'est plus de 43 millions de tonnes de déchets de chantiers qui sont attendus sur toute la période de travaux. FNE Ile-de-France incite alors les acteurs publics et privés à valoriser les déchets au sein de nouvelles structures avant de penser à l'enfouissement. FNE Ile-de-France demande, par ailleurs, une réduction de du nombre d'ISDI (installation de stockage de déchets inertes), actuellement au nombre de 18 afin d'optimiser leur fonctionnement en sortant d'une vision de rentabilité. Il en est de même avec les incinérateurs.

La fédération s'inscrit dans la continuité et le respect de la loi de transition énergétique 2015 afin de réduire et de mieux gérer les déchets. Les avancées de ce texte doivent cependant être complétées par les nouvelles directives européennes, beaucoup plus exigeantes à ce sujet. La fédération appuie, en outre, la volonté des pouvoirs publics de faire basculer l'économie de la région d'un modèle linéaire vers le modèle circulaire en valorisant davantage les déchets émis par les différents secteurs.

La fédération appelle alors à la généralisation effective d'ici 2024 des directives européennes sur les paquets dits « déchet et recyclage » comprenant un tri à la source des déchets organiques mais aussi une baisse de l'enfouissement. L'extension à toute la région des consignes de tri sur les emballages plastiques est aussi attendue avant 2022. Par ailleurs, des objectifs quantifiés sont fixés et espérés dans la valorisation souhaitée par la fédération avant 2020 : une réduction de 10% par habitant des quantités de déchets ménagers et une valorisation de ces derniers sous forme de matière. Dans une optique similaire doivent être traités, 55% des déchets non dangereux ainsi que 70% de ceux du bâtiment. Bien que ces chiffres soient prometteurs, nombre de régions ont élaboré des objectifs plus ambitieux.

Tous ces efforts ne peuvent être réellement accomplis que si une planification déchets est réellement mise en place. FNE Ile-de-France soutient alors le Conseil régional pour le PRPGD et l'objectif de cinq centres de stockage pour déchets non dangereux. Une veille attentive sera effectuée.

La fédération appelle de surcroît à lutter contre les filières illégales de gestion des déchets.